



# PROCÈS-VERBAL

## PRÉSENCES ET ABSENCES :

TREMBLAY, VALÉRIE (DIRECTION)	P	LEDUC-SÉGUIN, ANNE (PRÉSIDENTE)	P	BARBOTIN, CAROLINE (PARENT – NDR)	P
JACOB, KATHLEEN (SECRÉTAIRE - NDA)	P	LAUZON, VÉRONIQUE (TES – NDA)	P	LACROIX, KARINE (PARENT – NDR)	P
CROTEAU, CHANTAL (ENSEIGNANTE - NDR)	P	MERCIER, VÉRONIK (SERVICE DE GARDE – NDR)	P		
PAQUETTE-DORÉ, ALEXANDRA (ENSEIGNANTE – NDA ET NDR)	P	GAGNON, JULIE (PARENT – NDR)	P		
HULL, ANDRÉANNE (ENSEIGNANTE - NDR)	P	FAUCHER, VÉRONIQUE (PARENT – NDR)	P		

## 1. Ouverture et mot de bienvenue

### 1.1 Vérification du quorum et ouverture de la séance

La présidente valide que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h31.

### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est demandé qu'un rappel soit envoyé aux parents avant la prochaine rencontre, afin d'augmenter le nombre de présences.

Il est PROPOSÉ PAR	Julie Gagnon
APPUYÉ par	Véronique Faucher
RÉSOLU à l'unanimité	D'adopter l'ordre du jour.

## **Résolution 24-01-15-18**

### **1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 27 novembre 2023**

Il est PROPOSÉ PAR	Caroline Barbotin
APPUYÉ par	Alexandra Paquette-Doré
RÉSOLU à l'unanimité	D'adopter le procès-verbal avec les modifications qui ont été discutées.

#### **Résolution 24-01-15-19**

## **2. Approuver**

### **2.1 Interdiction des appareils électroniques en classe (Art. 76 et 110.2)**

Tous les appareils électroniques sont maintenant interdits en classe selon la nouvelle loi. La direction désire ajouter certaines précisions, dont l'utilisation de la montre intelligente. Est-ce que les appareils devront être confisqués s'ils sont apportés en classe ? Les membres devront prendre une décision.

Le personnel de l'école devra être sensibilisé quant à l'utilisation pertinente de leurs appareils électroniques personnels, bien que ceux-ci font partie de leurs outils de travail pour la communication.

Que veut-on dire par « tout autre appareil » ? Un appareil qui dérange, qui permet une prise de vue, un partage de vidéo et le plagiat avec l'intelligence artificielle.

Nous pouvons lire dans le code de vie à la page 11 que les appareils électroniques sont déjà interdits dans nos milieux. La nouvelle loi apporte des précisions sur les types d'appareils, par exemple un appareil qui permet de filmer ou avec lequel un accès à internet est possible. Un ajout sera apporté au code de vie avec la précision montre intelligente ou montre connectée avec écouteurs.

En résumé, voici ce qui a été convenu si un élève apporte un appareil électronique à l'école :

1. L'appareil sera confisqué pour la journée. Il sera déposé dans un endroit sécuritaire par l'enseignante.
2. Une lettre sera envoyée aux parents les avisant de la situation et leur mentionnant que l'école n'est pas responsable du vol de tels appareils.

Les membres sont en accord pour la mise en place des mesures ainsi que la rédaction de la lettre pour les parents. La même formule pourra être ajoutée au document du SDG.

#### **Résolution 24-01-15-20**

### **3. Adopter**

#### **3.1 Interdiction des appareils électroniques au service de garde (Art. 77.2)**

Identique au point 2.1.

#### **Résolution 24-01-15-21**

#### **3.2 Budget annuel de l'établissement (Art. 96.24 et 110.13)**

Présentation du budget par la direction. La somme de 654 164 \$ a été reçue pour les dépenses annuelles. Nous tenterons cette année d'utiliser davantage l'argent amassé par la campagne de financement.

Il est PROPOSÉ PAR	Caroline Barbotin
APPUYÉ par	Chantale Croteau
RÉSOLU à l'unanimité	L'adoption du budget de l'année 23-24.

#### **Résolution 24-01-15-22**

### **4. Appuyer**

**4.1** Aucun point.

### **5. Consultation**

#### **5.1 Aider son enfant – Voir document joint**

Julie nous partage une présentation vidéo. Le CSS vérifiera s'il ira de l'avant pour inscrire les écoles l'année prochaine. Commentaire d'un membre, cette formation serait possiblement plus intéressante que Mozzoom pour les parents.

Constat qu'il y a peu de participation des parents aux rendez-vous RAP. Les parents semblent intéressés, mais sont-ils prêts à se mobiliser ? Les commentaires sont notés afin d'être rapportés au prochain comité de parents.

Les membres trouvent déplorable que l'abonnement soit payant. Nous n'avons pas accès à la mesure 15022 (bien-être à l'école) cette année et la mesure 15024 (mesure d'aide aux parents) n'est pas disponible, car nous ne sommes pas en situation d'école défavorisée.

Julie nous fera un retour si elle a des développements. Elle doit mentionner que notre école n'a aucun budget pour ces mesures.

## **5.2 Date des rencontres du comité EHDA – Voir document joint**

À titre informatif, le calendrier qui a été remis au comité de parents. Nous l'avons en main si des sujets nous intéressent lors des prochaines rencontres.

## **5.3 Décisions au sujet des activités de financement (Art. 94 et 110.4)**

Au cumulatif, nous avons près de 40 000 \$.

L'intérêt principal est de bonifier le projet du carrefour de l'apprentissage en procédant à l'achat de matériel de robotique et de mobilier. Le projet sera probablement plus facilitant pour NDR, car la bibliothèque municipale donnera son appui. Nous sommes en attente du montant de la subvention de la ville qui investira également. L'achat de livre pour regarnir la bibliothèque de NDA est prévu. Le comité en charge du projet présentera sa démarche lors d'un prochain CÉ.

La direction souhaite que les membres se questionnent et soumettent leurs idées lors de la prochaine rencontre. Il est impossible d'appliquer le montant au prorata, car les élèves ne sont pas assez nombreux à Vassan.

Denis Laplante désire planifier une journée de ski alpin pour les plus grands (6<sup>e</sup> année à Sullivan et 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> à Vassan). Le coût évalué est d'environ 4000\$.

Le coût des activités lors du carnaval sera défrayé avec ce budget.

Plusieurs questions au sujet de la cour d'école de NDR. Un abri de soleil était prévu, est-ce encore envisageable ? Il n'entre pas dans les balises du projet Pierre Lavoie, le projet sera donc soumis au CSS. Pour qu'une dépense soit acceptée et remboursée par le projet Pierre Lavoie, elle doit être dans l'optique de faire bouger les jeunes et améliorer leur santé. Un document volumineux expliquant le projet ainsi que des soumissions doivent leur être envoyées avant d'en recevoir l'approbation.

Les membres désirent davantage d'activités parascolaires dans les milieux. Les activités après l'école ne sont pas accessibles à tous, car plusieurs n'ont pas de transport. Donc idéalement, le parascolaire devrait être offert sur l'heure du dîner. Il est suggéré de s'informer aux Minis Intrépides si des entraîneurs seraient disponibles pour se déplacer dans nos milieux afin d'initier les jeunes aux sports. Les activités pourraient être artistiques, pas seulement physiques. L'idée est très bonne, mais la logistique des locaux et disponibilité est un peu plus complexe.

## **5.4 Suivi du projet éducatif (Art. 74 et 109)**

Un délai supplémentaire a été accordé afin de terminer le projet éducatif. Une rencontre a eu lieu le 24 novembre dernier avec le personnel des deux milieux pour trouver les missions et les valeurs qui nous définiront. Au retour de Noël la vision sera choisie. L'ensemble du personnel a eu la chance de participer et donner leur opinion. La suite du projet sera complétée en comité.

## **5.5 Les besoins de l'établissement en biens et services (prévision de l'an prochain) Art. 96.22 et 110.13**

Rénovation et réaménagement de la salle du personnel à NDR afin de pouvoir y dispenser différentes réunions, car elle n'est pas conviviale et fonctionnelle présentement. Rénovation de la salle de bain du personnel ainsi que celle du SDG à NDR. Ajout de portes afin de limiter l'accès aux espaces, car beaucoup de gens se promènent dans l'école lors des cours de karaté à NDR. Pour NDA, ajout d'un petit toit au-dessus des carrés de sable et installation d'un abreuvoir à l'étage.

## **5.6 Direction (articles/loi (voir document joint), organisation des services, PE ajoutée journées de grèves, plan de rattrapage...)**

Une communication a été envoyée aux parents de NDA concernant la fermeture de la classe de maternelle 4 ans. Le faible ratio des classes de maternelle (7 élèves par classe) a orienté cette décision. L'enseignante de maternelle 4 ans s'est déplacée dans la classe de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année (l'enseignante enceinte a été retirée du milieu de travail).

Du côté de NDR, l'organisation est en cours afin de combler l'absence d'une enseignante en 5<sup>e</sup> année.

La conception des portraits de classe avec les titulaires est en cours. Plusieurs scénarios sont possibles concernant le rattrapage scolaire. Nous recevons de l'argent, mais nous n'avons pas de main-d'œuvre. Lorsque les portraits de classe seront complétés et analysés, le directeur général décidera des mesures qui seront mises en place.

Le Front Commun est présentement en vote à savoir si les mesures présentées seront acceptées.

## **6. Vécu-école**

### **6.1 Mot du représentant au comité de parents**

Quelques points ont déjà été discutés au début de la réunion. Annonce des dates de rencontre pour le comité EHDAA. Concernant le projet éducatif, nous avons encore du temps afin de le compléter et l'approuver avant qu'il soit présenté au comité de parents. La campagne pour les inscriptions en maternelle est lancée, les dates officielles pour prendre rendez-vous sont les 8 et 9 février. Le rapport annuel sera présenté à la prochaine rencontre.

### **6.2 Mot de la technicienne en service de garde**

Une sortie au Toukiparc a eu lieu durant la PE au retour des fêtes. Une rencontre aura lieu cette semaine concernant la semaine de relâche. Plusieurs activités seront planifiées afin de regrouper les écoles. On compte un bon nombre de nouvelles éducatrices dans les écoles, la planification des activités représente un défi. On souhaite leur offrir des outils ainsi que de la formation générale.

## **6.3 Mot des enseignantes**

### NDR

Les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année ont assisté au spectacle musical de Fred Solo. Durant la prestation, différents styles musicaux ont été revisités sous forme humoristique.

Avant les fêtes, les élèves ont bénéficié du calendrier de l'avent, qui consistait à avoir une activité par jour. L'activité de lecture en famille a eu beaucoup de succès, plusieurs parents et grands-parents se sont déplacés. Toutes nos excuses aux parents qui n'ont pas reçu le détail des activités. En raison du départ précipité d'une enseignante en congé maladie, ses élèves n'ont pas reçu le calendrier des activités.

### NDA

La patinoire est de retour, un horaire sera produit pour que tous les élèves en profitent. Avec l'aide de Véronic, les maternelles, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année seront inclus. Il y aura également les dîners hockey avec Denis.

Spectacle de Fred Solo pour les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année. Présentation d'un spectacle de Noël dans un gymnase rempli de parents. Le brunch de Noël avec les parents fut très populaire. Le carnaval est en planification.

## **6.4 Mot de la direction**

Kathleen s'absentera pour quelques semaines. Il est possible qu'elle doive se faire remplacer lors de la prochaine rencontre.

## **7. Varia**

### **7.1 Suivi sur le projet ski de fond**

Des skis devaient être disponibles gratuitement à la forêt récréative. Un membre s'est présenté à l'accueil et n'a pas vu les skis. Un suivi devra être effectué avec Denis à ce sujet.

### **7.2 Ski hok (achat de Denis l'année dernière)**

Valider avec Denis si les achats ont été finalisés.

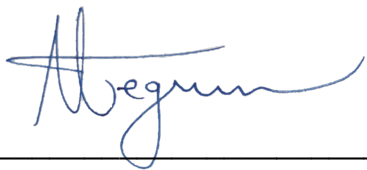
### **7.3 Résultats de la campagne Épicure**

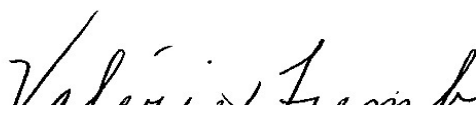
9 840 \$ ont été remis à l'école en plus du don de Véronique de 1 \$ pour chaque boîte vendue. La nouvelle n'a pas été partagée sur la page Facebook. Le total de la campagne s'élève à un peu plus de 10 000 \$.

## 8. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 20h36.

Il est PROPOSÉ PAR	Véronic Lauzon
APPUYÉ par	Karine Lacroix
RÉSOLU à l'unanimité	La levée de l'assemblée.

Présidente :  \_\_\_\_\_.

Directrice :  \_\_\_\_\_.

Remettre votre brouillon ou une copie électronique à Kathleen Jacob le plus tôt possible par courriel : [jacob.kathleen@cssob.gouv.qc.ca](mailto:jacob.kathleen@cssob.gouv.qc.ca) Merci!